

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue de la rénovation d'un bâtiment pour la création d'une micro-crèche**

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 285 avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais ;
Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La SCI CHARLES THELIER, représentée par Monsieur Jacques WATTEZ, a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public située sur le port de Boulogne-sur-Mer sur une partie de l'emprise parcellaire, identifiée parcelle 3 de l'îlot 21 cadastrée BI 175, où est implanté un bâtiment.

Elle avait déjà présenté un projet d'investissement estimé à 294 348.38 € HT visant à réhabiliter le bâtiment existant pour y réaliser 3 cellules tertiaires et artisanales à destination des professionnels de la zone de Capécure. Un Appel à Manifestation d'intérêt avait été publié en 2023.

Elle a depuis revu son projet et envisage de rénover une partie du bâtiment sur une emprise de 523 m², qui fera l'objet d'une délimitation par géomètre expert, en vue d'y développer un projet de création d'une micro-crèche et de bureaux. Ce projet représente un investissement de près de 589 500 € HT, dont 535 000 € HT pour les travaux de réhabilitation.

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 25 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie de 523 m² en vue d'y développer un projet de création d'une micro-crèche et de bureaux.

- Durée de l'autorisation : 25 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 3 595.13 € hors taxe, , conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2024.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés 535 000 d'Euros HT portant sur des travaux de réhabilitation d'une partie du bâtiment existant.

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/06/2024

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
285 Avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **10/04/2024**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : la SCI CHARLES THELIER, Société Civile Immobilière représentée par Monsieur Jacques WATTEZ, dont le siège est situé à WIMILLE (62126) au 21 rue de Ledinghen et immatriculée sous le numéro de SIRET 884 309 816 00012 au greffe du Tribunal de Commerce de BOULOGNE/MER.
- Date de publication du présent avis : 26/03/2024.